AVANT ART. 7 N° AS272

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N º AS272

présenté par

M. Ramadier, M. Grelier, M. Bazin, M. Door, Mme Levy, M. Reiss, M. Bony, M. Masson, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. de Ganay, M. Dive, M. Abad, Mme Bassire et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.